

gnées par des secrétaires d'ambassade, et elles furent terminées extra-officiellement par une autre ambassade, la plupart du temps par celle de Florence.

“ L'année 1850 amena un changement légal, par le *Papal Intercourse Bill* (loi sur les relations avec le Pape) que lord Palmerston soumit aux deux Chambres qui l'approuvèrent. Ce bill autorisait la couronne à rouvrir des rapports avec le “ Souverain des Etats romains ”. Le bill fut approuvé par le Parlement en 1850. Depuis, l'Angleterre a changé seize fois de ministre des affaires étrangères, mais les relations formelles avec la cour de Rome ne furent pas reprises. M. Odo Russel résida des années à Rome comme chargé d'affaires extra-officiel. M. Errington a été en mission à Rome. Mais c'était tout.

“ Des juristes éminents ont déclaré que la Couronne n'avait pas le droit de nommer un ambassadeur auprès du Pape, parce que les actes parlementaires de 1850 ne parlent que du souverain des Etats romains, et que le Pape n'est plus *de facto* ce souverain. Lord Salisbury n'a pas craint d'accréditer formellement auprès de “ Sa Sainteté le Pape ” un ministre anglais, pour la première fois. ”

PETITE CHRONIQUE

La *Civiltà* a proposé, dans un article important, de faire servir au fonctionnement de l'arbitrage du Souverain Pontife, le tribunal de la S. Rote romaine, qui, par la nature des causes qu'il a été de tout temps appelé à juger et par la nationalité diverse des prélats qui l'ont toujours composé, a un caractère international.

D'après le projet exposé par la *Civiltà*, ce tribunal pourrait s'adjoindre, pour exercer l'arbitrage au nom du Pape dans les conflits internationaux, les plus éminents jurisconsultes de l'Europe, si non comme membres, du moins comme correspondants ou conseillers.

Le Dr Quigley, recteur de l'église de St-François de Sales de Toledo, Ohio, que l'évêque de Cleveland avait suspendu et privé de sa cure, *ex informatâ conscientiâ*, vient d'obtenir gain de cause à Rome, et d'être réintégré dans tous ses droits. De plus, à raison des nombreuses plaintes portées contre l'évêque Gilmour, Rome a nommé une commission composée du Cardinal Gibbons et des Archevêques de Cincinnati et de San Francisco, chargés de faire une enquête sur l'administration diocésaine. On pense qu'une des conséquences de cette enquête sera la division de l'immense diocèse de Cleveland en deux diocèses au moins.